

Conseil communal

Décisions du conseil du 21 janvier 2016

➤ Le conseil autorise les dossiers suivants :

- La société Udry Construction SA pour la construction d'une maison d'habitation en résidence principale à Euseigne ;
- Mme et M. Katia et Fabien Follonier pour la construction d'une maison d'habitation en résidence principale à Euseigne ;
- M. et Mme Raphaël et Nathalie Capt pour la construction d'un abri de jardin à Euseigne ;
- M. Claude Bourquin pour la réfection d'un chalet aux Granges ;
- Le Club de Pétanque d'Hérémence par M. Candide Sierro pour la pose d'un cabanon adjacent au bâtiment Nammo MTH, à Hérémence.

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE

Quelques décisions du conseil susceptibles d'être contestées. Seule la notification officielle fait foi.